



Célébration des 150 ans de l'UIT

## L'ANSUT prime les lauréats du concours «Jeunes Talents TIC 2015»



Des lauréats congratulés par le ministre Bruno Koné et le SG de l'UIT.

C'est bientôt fini pour les Abidjanais, les casses têtes qu'étaient hier, les tâches périlleuses telles que « se loger à Abidjan, se faire livrer ses médicaments de pharmacie à domicile, faire le meilleur choix dans l'orientation de sa carrière estudiantine ». Ces souffrances ne seront plus que de bons vieux souvenirs si l'on s'en tient aux applications et contenu web, récompensés le 02 Juillet 2015, par le ministre Bruno Koné en présence de Houlin Zhao, le tout nouveau Secrétaire général de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et du directeur général rwandais des TIC, à l'occasion des festivités nationales marquant les 150 ans de l'Union. E-Pharma (pour les médicaments), Etudesk (pour l'orientation estudiantine) et Gbata (pour faciliter le logement) sont les projets retenus. Les lauréats ont reçu chacun un chèque de 2000000 offert par l'ANSUT. Placées sous l'égide du Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, ces activités ont enregistré la participation de différents acteurs de l'Etat, du secteur privé et de la Société civile en matière de TIC. C'est dans ce cadre donc, que l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT) a piloté un concours dénommé « Jeunes Talents TIC et Contenu local 2015 » dont les objectifs, conformément au thème général des 150 de l'UIT « Innovation et le développement de contenus locaux » étaient de stimuler le potentiel de créativité et d'innovation des jeunes dans le secteur des Télécoms/TIC ; d'inculquer et promouvoir la culture de l'innovation et l'entrepreneuriat au sein de la jeunesse en Côte d'Ivoire dans une logique de

création de richesses et d'emplois ; d'offrir une visibilité aux projets les plus innovants. Ainsi, Cinq catégories que sont le Contenu web à destination des populations locales ; Multimédia et Divertissement ; Education ; Application mobile à destination des populations locales et Cybercriminalité ont été identifiées pour ce concours. En seulement deux semaines, (du lancement à la clôture du concours) cinquante projets de très hautes qualités ont été soumis par des jeunes de façon individuelle ou collective. A l'issue des auditions, sous la supervision d'un huissier, le jury composé des représentants du Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'ARTCI, de l'AIGF, de l'ESATIC, du VITIB, de l'UNETEL, du GOTIC, de l'ONG Femmes et TIC et de l'ANSUT, trois projets ont été récompensés en dehors des catégories Multimédia, Divertissement et Cybercriminalité, où les projets soumis n'ont pu être au niveau requis. C'est donc satisfait cette initiative nationale, qu'à la suite du Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, le secrétaire général de l'UIT a salué le gouvernement de Côte d'Ivoire pour la prise de mesures incitatives telles que la baisse de la fiscalité dans le secteur des TIC.

**Auteur : N.C**